



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 27 novembre 2023
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	19	26

Date de la convocation
21/11/2023

Date d'affichage
30/11/2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS VASSAL Patrick - CUP Christine - GARREL Régine - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - BOLIMON Lionel - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille.

Procurations :

ANDRÉ Claude a donné procuration à MORETTI Karine.
SALUZZO Joëlle a donné procuration à COSTE Josiane.
CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à LOUIS-VASSAL Patrick.
ORLANDI Pascal a donné procuration à BONNEFOUX Chantal.
FILLIERE Thierry a donné procuration à MALEN Serge.
COUSTON Rémy a donné procuration à PILLOT Marion.
ADAM Carole a donné procuration à BOLIMON Lionel.

Absente excusée :

GUINTRAND Tamara.

Secrétaire de séance : Guylaine RABERT est nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.5.1. Demandes de subvention
DELIBERATION N° 2023-11-75

OBJET : PATRIMOINE – REPARATION ET RESTAURATION DES CLOCHES DE L'EGLISE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

RAPPORTEUR : Monsieur Patrick LOUIS-VASSAL, adjoint à la culture, à la communication et au protocole.

Durant l'été, la plus grande cloche de l'église a bougé de son support et a été mise en sécurité.

L'entreprise spécialisée mandatée a constaté qu'il était nécessaire de réparer et de restaurer l'ensemble de l'installation.

CONSIDERANT la nécessité de réparer et de restaurer les 2 cloches de l'église,

Le coût des travaux est estimé à 16 170 € HT.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES avis de la commission des affaires générales réunie le 13 novembre 2023,

Après en avoir délibéré le CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE les travaux de réparation et de restauration des deux cloches de l'église.

SOLLICITE la participation du Département de Vaucluse dans le cadre du dispositif départemental en faveur du patrimoine à hauteur de 40% de la dépense subventionnable HT.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération :

COÛT DU PROJET		
Coût des travaux HT		16 170,00 €
TVA	20,00%	3 234,00 €
Coût TTC		19 404,00 €

FINANCEMENT DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HT		
1 Autofinancement	60%	9 702,00 €
2 Subventions d'équipement 40%		
Département	40% de la dépense subventionnable	6 468,00 €
Total (2)		6 468,00 €
3 Emprunt	0%	0 €
Total (1+2+3)	100%	16 170,00 €

PRECISE que les crédits nécessaires au projet seront ouverts dans la section d'investissement du budget.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/

Le Maire,
Serge MALEN



Le secrétaire de séance
Guylaine RABERT

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 30/11/2023 de la publication le 30/11/2023 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.